



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 AVRIL 2012

Nombre de conseillers :

En exercice	: 19
Présents	: 14
Votants	: 17

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERGÉ, Maire.

**Présents :**

Mesdames Cathy AMOROS, Nadine AYMARD, Geneviève BÉGUÉ, Claudine BROSSERON, Amapola GARRIC, Sophie GILLAUX, Cathy TABORSKI et Messieurs Roger BOREL, Jean-Michel DELCHER, Grégory FRÉCHOU, Christian GABIS, André LAPASSET, Jean-Christophe SOULIÉ.

**Pouvoirs :**

Monsieur Christian LAMARQUE donne pouvoir à Madame Nadine AYMARD.  
Monsieur Bernard POMMET donne pouvoir à Madame Sophie GILLAUX.  
Monsieur Thierry HUGUET donne pouvoir à Madame Cathy TABORSKI.

**Absentes :**

Madame Anne-Marie MELLET-BARBOULE et Madame Joëlle ROBIN.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Ouverture de la séance à :** 21 heures.

**Secrétaire de séance :** Madame Geneviève BÉGUÉ.



Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter aux derniers procès-verbaux du Conseil Municipal du 29 mars 2012 et du 03 avril 2012. En l'absence de remarque il considère qu'ils sont adoptés.

#### **4-1 – DOMAINE ET PATRIMOINE : Acquisition de parcelles, complément à la délibération 1-2 du 2 février 2012.**

Après avoir déposé sur le bureau de l'assemblée le dossier, Monsieur le Maire explique que par délibération du 2 février 2012, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 :

- Plaine de Vieilleguerre, les parcelles numérotées section B cadastrées 454, 386, 387 et 388.
- Et aux Coustalasses, les parcelles numérotées section B cadastrées 389, 390, 391, 393.

Le notaire nous a informé que Monsieur SCANDOLA cultivait cinq parcelles sur les huit à acquérir. Aussi un accord pourrait intervenir avec celui-ci sur la base d'un échange de parcelles :

- La parcelle Plaine de Vieilleguerre section B n°454 (AH 0080) de 10400 m<sup>2</sup> située en zone agricole et acquise par la commune serait cédée à Monsieur SCANDOLA.
- Une partie de 1364 m<sup>2</sup> de la parcelle située à Laspiacères section B n° 1296 (AD 99) appartenant à Monsieur SCANDOLA et située sur la future zone d'activité, serait cédée à la commune.

Monsieur SCANDOLA a donné son accord sur cet échange de parcelles. Les services des domaines ayant évalué à 0,59 € le m<sup>2</sup> la zone Coustalasses et plaine de Vieilleguerre et 4,50 € celles Laspiacères.

Après cet exposé, le Conseil Municipal délibère et décide :

- D'accepter l'échange suivant :
  - La parcelle Plaine de Vieilleguerre section B n°454 (AH 0080) sera cédée à Monsieur SCANDOLA.
  - Une partie de 1364 m<sup>2</sup> de la parcelle située à Laspiacères section B n° 1296 (AD 99) sera cédée à la commune.
- D'autoriser Monsieur SCANDOLA à cultiver les autres parcelles cultivables tant que la commune ne les utilise pas pour une quelconque activité.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes pour la mise en place de cet échange.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.